



Collectivité européenne

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2021-6-12-1

Séance du lundi 31 mai 2021

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ - PROPOSITION D'APPROBATION D'UN PROJET D'AVENANT À LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES PÉRISCOLAIRES DANS LA VALLÉE DE VILLÉ

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L.1111-10, I, du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n°CD/2016/158 du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 8 décembre 2016
- VU la délibération n°CD/2017/004 du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 20 mars 2017,
- VU la délibération n°CP/2019/115 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 6 mai 2019,
- VU la délibération n°CD/2020/021 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération relative au vote des crédits BP 2021 n° CD-2021-3-1-1 relative à la Politique de l'Aménagement, de l'Ingénierie et de l'Action territorialisée,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Centre Alsace du 12 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de confirmer la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au partenariat, voté le 6 mai 2019 (CP/2019/115) par la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin, entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le SIVU du Giessen ainsi que par les Communes de Albé, Breitenbach, Dieffenbach-Au-Val, Fouchy, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Saint-Maurice et Triembach-Au-Val pour le projet de construction d'accueils périscolaires sur les Communes de la Communauté de communes de la Vallée de Villé,

- Décide d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat « Construction d'accueils Périscolaires sur les Communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé inscrits dans un projet éducatif global à destination de l'enfance, de la famille et de la jeunesse » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et le SIVU du Honcourt, joint en annexe à la présente délibération ;

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de construction d'une structure périscolaire sur le territoire de Breitenbach/Maisonsgoutte/Saint-Martin, porté par le SIVU du Honcourt ;
- Rappelle que, dans le cadre de ses compétences, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;
- Décide d'attribuer au SIVU du Honcourt, une subvention de 622 041 €, soit 30 % du coût éligible de l'opération (2 073 468,00 €) du projet d'équipement périscolaire des Communes de Breitenbach, Maisonsgoutte et Saint-Martin au titre du fonds de développement et d'attractivité ;
- Décide d'approuver les termes du projet de convention d'application financière à conclure entre le SIVU du Honcourt et la Collectivité européenne d'Alsace, destinée à permettre le versement de la subvention pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération ;
- L'imputation budgétaire est la suivante : Programme 063 – Opération 010 – Tranche 06 – Chapitre 204 – Nature 2324 – Fonction 331. Les modalités de versement sont précisées dans la convention financière jointe à la présente délibération.
- Autorise son Président à signer l'avenant n°1 ainsi que la convention d'application et financière précités.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité